



## INFORMATIONS GÉNÉRALES à l'intention des organismes demandeurs

*mise à jour : février 2017*

La Fondation Raymond-Beaudet a été créée en 1995 par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec. **SON MANDAT** est d'apporter un soutien financier **aux bibliothèques scolaires et municipales** situées sur son territoire pour l'achat de livres afin de contribuer :

- à la valorisation de la langue française et de la littérature québécoise francophone
- ainsi qu'à la connaissance de l'histoire du Québec et de la culture québécoise.

### Critères d'admissibilité :

- L'organisme demandeur doit être un établissement scolaire (incluant les Centres d'éducation aux adultes), une municipalité ou un organisme de charité dûment enregistré.
- L'organisme demandeur doit être situé sur le territoire de la région administrative Centre-du-Québec.
- La demande doit être faite pour garnir la bibliothèque de l'organisme demandeur.
- Les livres souhaités doivent correspondre au mandat de la Fondation Raymond-Beaudet, tel que décrit ci-dessus. Pour les établissements scolaires, les livres de référence (dictionnaires, grammaires, etc.) ne sont admissibles que s'il s'agit d'exemplaires déposés à la bibliothèque (1 ou 2 exemplaires).
- De plus, conformément à la politique de subvention de la Fondation, un organisme ne peut recevoir un appui financier de la Fondation Raymond-Beaudet qu'une seule fois par période de deux ans. (*Ex. : Si vous avez obtenu une subvention en 2014, votre organisme redevient admissible en 2016.*)

### Politique de subvention :

La politique de subvention de la Fondation Raymond-Beaudet détermine les montants **maximums** pouvant être accordés. Ces montants sont déterminés en fonction du nombre d'élèves fréquentant un établissement scolaire ou de la population dans le cas des municipalités.

| Bibliothèques scolaires     |        | Bibliothèques municipales     |          |
|-----------------------------|--------|-------------------------------|----------|
| 100 élèves et moins         | 200 \$ | moins de 2 500 citoyens       | 200 \$   |
| de 101 à 200 élèves         | 250 \$ | entre 2 500 et 4 999 citoyens | 300 \$   |
| entre 201 et 450 élèves     | 350 \$ | entre 5 000 et 7 499 citoyens | 600 \$   |
| entre 451 et 749 élèves     | 500 \$ | entre 7 500 et 9 999 citoyens | 750 \$   |
| entre 750 et 999 élèves     | 600 \$ | 10 000 citoyens et plus       | 1 000 \$ |
| entre 1 000 et 1 999 élèves | 650 \$ |                               |          |
| 2 000 élèves et plus        | 750 \$ |                               |          |

**Organismes de charité officiellement reconnus :** *La Fondation a le droit d'accorder une subvention à un organisme de charité dûment reconnu, mais n'en a pas l'obligation. Ces demandes seront donc traitées à la pièce, en tenant compte des objectifs poursuivis par l'organisme demandeur, de la clientèle visée et des disponibilités financières de la Fondation.*

### Présentation d'une demande :

- **Comment présenter une demande :** Remplir le formulaire de demande d'aide financière disponible sur le site Web de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec. Il s'agit d'un PDF dynamique pouvant être rempli à l'ordinateur et transmis par courriel. Vous pouvez aussi l'imprimer, le remplir à la main et le transmettre par la poste. Les coordonnées utiles figurent sur ledit formulaire.
- **Qui peut procéder à la demande :** La personne qui remplit le formulaire doit être dûment autorisée par son établissement pour procéder à l'achat de livres. Dans le cas des écoles ne bénéficiant pas des services d'une ou d'un technicien en documentation, le membre du personnel qui achemine la demande devrait avoir été désigné par sa direction ou l'équipe-école comme responsable des achats de livres pour son établissement.
- **Joindre une soumission :** Afin que la demande soit traitée, l'organisme demandeur doit fournir une soumission détaillée, émise par une librairie reconnue du Centre-du-Québec, et sur laquelle figurent les titres des volumes désirés, la quantité et le prix.
- **Moments propices pour présenter une demande :** Les demandes de subvention peuvent être transmises à la Fondation Raymond-Beaudet en tout temps de l'année, mais nous vous recommandons de les acheminer avant les dates suivantes : **1<sup>er</sup> février, 15 mai, 15 septembre, 15 novembre**  
*(Le 15 novembre est la date limite de réception pour un traitement dans l'année civile en cours.)*

\*\*\*\*\*